



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MEUSE

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

BUREAU DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bar-le-Duc, le 21 NOV. 2014

Affaire suivie par : François GIEGE / Isabelle SIMONET

Tél : 03.29.77.56.73 / 03.29.77.58.67

Mél : francois.giege@meuse.gouv.fr

isabelle.simonet@meuse.gouv.fr

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPERATION

#### INTERCOMMUNALE - CDCI - DE LA MEUSE

Jeudi 30 octobre 2014 - 14 h 30

Salle Poincaré - Préfecture de la Meuse

#### Procès-verbal

Sous la présidence de Mme Isabelle DILHAC, Préfète de la Meuse, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) de la Meuse s'est réunie en assemblée plénière le jeudi 30 octobre 2014 à 14 h 30 à la salle Poincaré de la Préfecture de la Meuse.

#### **Participaient à la réunion :**

#### **Représentants des communes :**

#### Collège des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :

- M. Michel MOREAU - Maire de la commune de Lavallée
- M. André DORMOIS - Maire de la commune de Consenvoye
- M. Pascal PIERRE - Maire de la commune de Heippes
- Mme Nathalie MEUNIER - Maire de la commune de Villotte-sur-Aire
- Mme Marie-Claude THIL - Maire de la commune de Béthincourt

#### Collège des cinq communes les plus peuplées :

- M. Samuel HAZARD - Maire de la commune de Verdun
- M. Xavier COCHET - Maire de la commune de Saint-Mihiel
- M. Alain HAUET - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la commune de Bar-le-Duc



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Collège des autres communes :

- M. Gérard FILLON - Maire de la commune de Beurey-sur-Saulx
- M. Gérard ABBAS - Maire de la commune de Fains-Véel
- M. Pierre BURGAIN - Maire de la commune de Revigny-sur-Ornain
- M. Claude ANTION - Maire de la commune de Thierville-sur-Meuse
- M. Jean-Claude HUMBERT - Maire de la commune de Hannonville-sous-les-côtes

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :

- Mme Martine AUBRY - Présidente de la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubecourt
- M. Sylvain DENOYELLE - Président de la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woëvre
- M. Jean-Claude DUMONT - Président de la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue
- M. Dominique DURAND - Président de la Communauté de Communes du Centre Argonne
- M. Daniel GUICHARD - Président de la Communauté de Communes du Pays de Stenay
- M. Laurent JOYEUX - Président de la Communauté de Communes du canton de Fresnes-en-Woëvre
- M. Didier MASSE - Président de la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain
- M. Laurent PALIN - Président de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse

Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

- M. Jean-Marie MISSLER - Président de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse
- M. Didier ZAMBEAUX - Président du Syndicat Mixte Germain Guérard

Représentants du Conseil Général de la Meuse :

- M. Serge NAHANT - Vice-Président du Conseil Général - Conseiller Général du canton de Souilly
- M. Jean PICART - Conseiller Général du canton d'Etain
- M. Yves PELTIER - Conseiller Général du canton de Charny-sur-Meuse

Représentants du Conseil Régional de Lorraine :

- M. Jean-François THOMAS - Conseiller Régional de Lorraine

Étaient absents excusés :

- Mme Dominique PENSALFINI-DEMORISE - Maire de la commune de Nant-le-Petit
- M. Francis LECLERC - Maire de la commune de Reffroy (pouvoir de vote à M. Michel MOREAU, maire de la commune de Lavallée)
- M. Bertrand PANCHER - Maire de la commune de Bar-le-Duc (pouvoir de vote à M. Alain HAUET, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Bar-le-Duc)
- M. Jérôme LEFÈVRE - Maire de la commune de Commercy (pouvoir de vote à M. Xavier COCHET)

- M. Jean-Marie BRADFER – Président de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy, (pouvoir de vote à M. Sylvain DENOYELLE)
- M. Albert DE CARVALHO - Président de la Communauté de Communes du Val Dunois
- M. Julien DIDRY, président de la Communauté de Communes de Charny-sur-Meuse (pouvoir de vote à Mme Martine AUBRY)
- M. Jacky LEMAIRE - Président de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois (pouvoir de vote à M. Daniel GUICHARD)
- M. Stéphane MARTIN - Président de la Communauté de Communes du Val d'Ornois (pouvoir de vote à M. Didier MASSE)
- M. Régis MESOT - Président de la Communauté de Communes du Sammiellois (pouvoir de vote à M. Dominique DURAND)
- M. Gilbert THEVENIN - Président de la Communauté de Communes de la région de Damvillers (pouvoir de vote à M. Laurent PALIN)
- M. Jean-Philippe VAUTRIN - Président de la Communauté de Communes du Pays de Commercy
- M. Paul WITTMANN - Président de la Communauté de Communes du Val des Couleurs (pouvoir de vote à M. Laurent JOYEUX)
- M. Claude LEONARD - Conseiller Général du canton de Montmédy (pouvoir de vote à M. Serge NAHANT)
- M. Thibaut VILLEMEN - Conseiller Régional de Lorraine (pouvoir de vote à M. Jean-François THOMAS)

**Étaient également présents à la réunion :**

- M. Daniel MÉRIGNARGUES - Sous-Préfet de Verdun
- Mme Hélène GIRARDOT - Sous-Préfète de Commercy
- M. Paul YUNTA, Directeur Départemental des Finances Publiques
- M. Eric PIQUE, Directeur du Pôle Gestion Publique à la Direction Départementale des Finances Publiques
- M. Fabrice MICHEL, Adjoint au Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- M. Jean-Louis BOURDAIS, Direction Départementale des Territoires
- M. Stéphane CHAPPELLIER - Directeur des Collectivités Territoriales et du Développement Local (DCTDL)
- M. François GIEGE - Chef du bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales (BRCT), DCTDL
- M. Dominique DIDIER - Adjoint au chef du BRCT, DCTDL
- Mme Isabelle SIMONET - BRCT, DCTDL
- Mme Joëlle LACONI - BRCT, DCTDL
- Mlle Elise THEVENIN - BRCT, DCTDL

\*\*\*

Mme la Préfète ouvre la séance et remercie les membres présents.

Elle fait le constat que le quorum est atteint puisque 27 membres de la commission sur 42 sont présents, étant rappelé que le quorum est fixé à la moitié des membres de la commission, soit 21 membres.

Mme la Préfète procède ensuite à la lecture de la liste des 15 membres absents, en précisant ceux qui ont donné pouvoir de vote, à savoir 12 membres, et à qui ils ont donné pouvoir de vote.

Elle indique aussi que M. Jean-Louis DUMONT a signalé qu'il essayerait d'assister à la réunion, après son arrivée à la gare Meuse TGV prévue peu après 15h00.

Ayant fait le constat qu'aucun membre ne souhaitait faire de déclaration préalable, elle rappelle le point unique inscrit à l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

**Examen du projet de création de la communauté d'agglomération du Grand Verdun par fusion des communautés de communes de Charny-sur-Meuse et de Verdun et adjonction de la commune de Belleray**

Mme la Préfète donne la parole à M. Jean-Claude HUMBERT, Rapporteur Général de la commission, afin de présenter le dossier aux membres de CDCI.

**Présentation du dossier et allocutions des élus**

M. HUMBERT explique que ce sont les conseils communautaires des communautés de communes (codecoms) de Charny-sur-Meuse et de Verdun qui sont à l'initiative du projet, par leurs délibérations du 24 juin 2014, demandant à la Préfète l'adoption d'un arrêté de projet de périmètre en vue de la création au 1er janvier 2015 de la Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Verdun, par fusion des codecoms de Charny-sur-Meuse et de Verdun et adjonction de la commune de Belleray, pour un périmètre total de 26 communes représentant une population totale de 30.356 habitants. Par ces mêmes délibérations les deux codecoms ont adopté le projet de statuts correspondant.

L'arrêté préfectoral de projet de périmètre a été pris le 10 juillet 2014 et celui-ci, accompagné du projet de statuts, d'un rapport explicatif et d'une étude d'impact budgétaire et fiscal a été notifié par la Préfète aux maires des communes incluses dans le projet de périmètre et aux deux codecoms dont la fusion est envisagée.

Les conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre ou les commissions municipales pour les communes concernées, disposaient d'un délai de 3 mois à compter de cette notification pour délibérer sur le projet de périmètre et les statuts de la CA issue de la fusion des 2 codecoms, avec adjonction de la commune de Belleray. A défaut de délibération dans ce délai de 3 mois, leur avis est réputé favorable. De la même façon, les conseils communautaires des codecoms dont la fusion est envisagée disposaient du même délai de 3 mois, mais seulement pour donner un avis simple sur le projet (non pris en compte dans le calcul de majorité). A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

En l'espèce, M. HUMBERT indique que sur les 26 communes concernées par le projet, 25 ont délibéré favorablement et une, la commune de Bezonvaux, n'a pas délibéré et est donc réputée favorable. De la même façon, les codecoms de Charny-sur-Meuse et de Verdun ont délibéré favorablement sur le projet.

Il y a donc une unanimité en faveur du projet.

C'est après cette consultation des communes et EPCI du projet de périmètre que la CDCI est consultée pour avis, ou le cas échéant contre-proposition par le biais d'amendement au projet de périmètre.

M. HUMBERT rappelle par ailleurs que ce projet, mené en application de la procédure de fusion d'EPCI à fiscalité propre de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a pu voir le jour grâce aux dispositions de l'article 40 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, qui prévoient que l'Etat peut, à titre expérimental et pendant une durée maximale de trois ans à compter de la promulgation de la loi, autoriser la constitution d'une CA lorsque celle-ci forme un ensemble d'au moins 30.000 habitants et comprend la commune la plus peuplée du département.

A l'issue de cette présentation, M. HUMBERT propose d'entendre les observations de Monsieur le Maire de la commune de Verdun, qui est également président de la codecom de Verdun.

Mme la Préfète donne donc la parole à M. Samuel HAZARD, qui souhaite intervenir.

M. HAZARD excuse tout d'abord, l'absence de ses collègues des codecoms de Verdun et de Charny-sur-Meuse, en particulier M. Julien DIDRY, retenu par des obligations professionnelles.

Il explique ensuite, qu'après de multiples atermoiements, passés les épisodes à rebondissement, passées les périodes de doutes et d'hésitations parfois légitimes, parfois inappropriées, il se réjouit de voir réunis les élus, pour écrire l'épilogue d'un dossier qui s'inscrit dans l'histoire de la Meuse, dans la structuration d'un territoire qui agrège leurs passions.

Il précise que les membres de la commission statueront sur l'avenir, mais pas à l'emporte-pièce, pas dans l'empressement ou la surprise mais sur la base d'un consentement mutuel, sur les solides fondations d'un constat et d'une projection partagée par les différents protagonistes intéressés.

Ce projet de territoire est déjà largement esquissé sur le périmètre proposé, les intérêts de chacun étant préservés dans un cadre d'intérêt général orné d'unanimité, celle des Parlementaires meusiens qui ont défendu d'une même voix un amendement salvateur, celle des conseils communautaires de Charny et de Verdun qui ont su travailler dans la confiance et la collégialité, celle du conseil municipal de Belleray dont l'engouement est à la mesure de son courage et le large assentiment des communes concernées.

C'est tout cela qui est soumis aujourd'hui à l'approbation de la CDCI.

Il importait que la création de la CA du Grand Verdun coïncide avec un esprit de responsabilité et de synergie axé sur la volonté d'être au service du bassin de vie de Verdun et de sa population, au service de la Meuse et de son développement économique, social et culturel.

Sur ce fondement, considérant qu'il s'agissait en la matière d'un dossier capital pour l'avenir du département, M. HAZARD explique que les élus se sont astreints à écarter de leur action, toute divergence politique en se focalisant sur la possibilité de mettre en place un outil structurant dans les meilleurs délais.

Il indique que passés les affres de sa mise en œuvre, la naissance de la CA du Grand Verdun n'a jamais été aussi palpable, en ce qu'elle est le fruit d'une réflexion engagée dans un climat apaisé.

M. HAZARD tient à saluer la qualité du travail effectué par les services de l'Etat, par les services des codecoms de Verdun et de Charny et par le cabinet Stratorial Finances, qui ont apporté leurs compétences et leur technicité à la réalisation de ce projet politique.

Il continue en indiquant que l'avenir de Verdun, de son agglomération et du nord meusien ne peut se construire qu'avec une volonté forte de travailler ensemble dans la confiance et la loyauté avec les instances intercommunales. Il explique que, de l'image qui sera donnée aux futurs partenaires intercommunaux, de cette nouvelle organisation en matière de fiscalité, de mutualisation, de coopération, d'entente, de respect, de démocratie, dépendra la poursuite d'un projet structurellement plus fort.

Il souhaite que les efforts conjugués dans la déclinaison et la réalisation d'une feuille de route commune, permettront de mettre les collectivités rassemblées sur les rails d'une belle aventure, d'un avenir partagé parce qu'au-delà des différentes sensibilités, tous ceux qui ont contribué au projet ont en commun la passion qui les rattache à leur territoire, la Meuse.

C'est sur la base de ce constat que M. HAZARD sollicite de la CDCI, l'unanimité la plus emblématique qui puisse entourer le projet de création de la CA du Grand Verdun.

Mme la Préfète remercie M. le Maire de Verdun et donne la parole à M. Yves PELTIER.

M. PELTIER souhaite s'exprimer en sa qualité de membre de la CDCI et d'élus local du périmètre intercommunal qui sera créé. Il indique qu'après une année 2013 difficile pour ne pas dire conflictuelle, l'année 2014 s'est déroulée dans un climat nettement plus serein, apaisé et donc propice à une collaboration étroite, démocratique et constructive de l'ensemble des élus concernés en vue de la fusion des codecoms de Charny et de Verdun, avec adjonction de la commune de Belleray.

Il explique qu'en 2013, certains voulaient imposer une nouvelle intercommunalité au verdunois sans véritable négociation, sans réelle réflexion sur les charges induites, sur l'avenir du personnel et surtout sur la fiscalité locale.

Heureusement face à cette tentative « d'annexion », il indique que Mme la Préfète a décidé de ne pas prendre l'arrêté de périmètre engageant la procédure de création de la CA du Grand Verdun pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et donc de reporter la question après les élections municipales de mars 2014, ce qui était plus sage, plus normal et surtout plus démocratique.

Il rappelle également qu'à l'image du conseil municipal de Belleville-sur-Meuse et de l'ancienne présidente de la codecom de Charny, il s'est fermement opposé à la création d'une CA au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dont le périmètre avait été considérablement réduit, sans représentation équilibrée des communes, sans visibilité sur l'exercice des compétences communautaires et sur la feuille d'impôts des bellevillois et des habitants des communes rurales du périmètre pressenti, sans neutralité fiscale et sans compensation financière.

M. PELTIER précise qu'après mars 2014, à la faveur des changements à la tête des équipes municipales, dans un climat de confiance et d'équité, en un mot apaisé, chaque commune de la plus petite à la plus grande, a pu s'exprimer et compter dans le respect des valeurs républicaines et citoyennes permettant de véritables relations qui se sont mises en place pour travailler au regroupement de 26 communes correspondant à plus de 30 000 habitants pour la

création au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la CA par fusion des codecoms de Charny-sur-Meuse et de Verdun, avec adjonction de la commune de Belleray.

Il souligne que, dans l'esprit de ce qu'il demandait, ont été instaurés avec l'appui des services de l'Etat, qu'il remercie - Préfète, Préfecture, centre des Finances Publiques - des groupes de travail sur la gouvernance, les compétences, les finances, la fiscalité, la mutualisation des services, mais aussi un projet de territoire qui commence à s'élaborer.

Des débats ont eu lieu sur l'exercice des compétences par les deux codecoms existantes afin de préciser le projet de compétences de la CA avec pour corollaire la définition de l'intérêt communautaire de ces compétences ; la centralisation des services fonctionnels à Verdun, le maintien des services techniques à Belleville-sur-Meuse et à Charny, le maintien des ATSEM dans les écoles de Belleville, Charny et Bras.

M. PELTIER indique qu'il y a donc eu une véritable négociation et que des engagements ont été pris. Il cite encore une charte de gouvernance, mais aussi la fiscalité où des solutions ont été trouvées pour assurer la neutralité fiscale et donc provoquer un minimum d'impact sur les budgets des ménages et des communes par rapport aux taux et aux bases d'imposition de chacune d'entre elles.

A cet égard, M. PELTIER tient à remercier tout particulièrement le premier adjoint de la mairie de Verdun, M. Bernard GOEURIOT qui a fait un excellent travail de rapprochement entre les communes de Verdun, la codecom de Verdun et la commune de Belleville.

Il explique que ces débats se poursuivent encore aujourd'hui car la création de cette nouvelle intercommunalité est un travail de longue haleine et que beaucoup de détails importants restent à finaliser tant au regard des pratiques des codecoms existantes que des lois et réglementations en vigueur : loi MAPTAM du 27 janvier 2014, loi ALUR du 24 mars 2014, loi à venir, projet de loi de finances pour 2015, projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République, proposition de loi autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une codecom ou d'une CA. Mais pour la fin du mois de septembre 2014, tous les conseillers communautaires et municipaux disposaient de suffisamment d'éléments pour décider, chacun en son âme et conscience, de la création ou non d'une CA du Grand Verdun au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il rappelle qu'à Belleville-sur-Meuse, il a décidé en juillet 2014 d'avoir recours à un cabinet spécialisé sur les questions d'intercommunalité, OMNIS Conseil Public d'Epernay. Ainsi des explications sur les enjeux, la fiscalité, la gouvernance, l'exercice des compétences ont été apportées lors de différentes réunions. Il espère que le prochain conseil communautaire de la CA entérinera ce qui a été acté en amont de la création de la CA. La dernière réunion s'est tenue avec l'ensemble des conseils municipaux le 25 septembre 2014 et pendant près de 3 heures chacun a pu s'exprimer librement, en faisant part de ses interrogations, de ses doutes, de ses craintes, mais aussi de ses espérances.

Aussi, jugeant le projet pour le bassin de vie ambitieux mais raisonnable, le conseil municipal de Belleville-sur-Meuse a approuvé à l'unanimité le 10 octobre 2014, la création au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la CA du Grand Verdun.

M. PELTIER souligne cependant que le travail des élus ne s'arrête pas là. Ceux-ci se doivent de participer aux instances de la CA du Grand Verdun afin de représenter leurs administrés, afin de maintenir et renforcer le niveau de services offerts aux habitants.

Il estime également qu'il faut être ambitieux, tout en restant raisonnable, en recherchant ensemble l'intérêt général de la communauté territoriale, au plus proche des aspirations de chacun.

Il conclut par ces paroles d'Antoine DE SAINT EXUPERY : « Entre le passé où sont nos souvenirs, l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs ».

Mme la Préfète donne ensuite la parole à M. Jean-François THOMAS. Celui-ci se félicite de l'unanimité obtenue sur le projet de création de la CA du Grand Verdun, alors même que certains prédisaient l'échec du projet il y a quelques mois encore. Aujourd'hui, il souhaite, tout comme le maire de Verdun, que la CDCI exprime aussi cette unanimité, dans le respect du territoire.

Au delà, il indique que certains ont pu qualifier la CA qui se constituera de CA « a minima », sur un périmètre réduit. Il reconnaît qu'il aurait peut-être été possible d'être plus ambitieux, mais fait le constat que la CA se construira à l'unanimité du territoire.

Il n'oublie pas non plus que si la CA peut se constituer, c'est parce que les parlementaires de la majorité et de l'opposition ont su prendre leurs responsabilités et écouter le territoire, pour que soit adoptée une dérogation à la loi. Il rappelle à cette occasion que cette mobilisation doit beaucoup à un groupe d'élus qui, faisant fi des intérêts partisans, a trouvé un intérêt à dire qu'il fallait créer une CA car il en allait de l'avenir du territoire et de ses habitants. A cet égard, il tient à rappeler le travail mené notamment par Mme Marie-Claude THIL qui a su regrouper un groupe d'élus divers, animé par une volonté de partager et de construire dans le respect de tous.

Certes, indique M. THOMAS, cette création aurait pu venir plus tôt, mais il faut prendre les choses comme elles viennent, tout en gardant la mémoire sur ce qui s'est passé. Sur ce point, il rejoint la volonté de Mme THIL de dire qu'il n'y a pas que les grands élus qui doivent décider de l'avenir des territoires et redessiner les cartes, mais qu'il faut aussi tenir compte de la volonté des communes et des élus locaux.

Il conclut en soulignant que c'est en réponse à cette volonté des élus locaux que la CDCI doit se prononcer aujourd'hui et que c'est la raison pour laquelle, il souhaiterait que l'assemblée puisse voter à main levée sur ce dossier. Il estime qu'il y aurait là un vrai intérêt collectif à marquer l'adhésion de la commission, dans toute l'étendue de son organisation territoriale et politique, par rapport à la volonté d'un territoire.

La parole est ensuite donnée à M. Sylvain DENOYELLE, qui souhaite intervenir en sa qualité de représentant d'un établissement issu d'une récente fusion. Il rappelle en effet qu'il y a deux ans, la CDCI devait se prononcer sur la création de la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse, mais aussi sur la création de la codecom Côtes de Meuse Woëvre, qu'il représente aujourd'hui. Il indique que les moyens nouveaux figurant dans les simulations financières de l'époque n'ont pas tous été au rendez-vous. La nouvelle communauté comptait sur une hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 62.000 euros, celle-ci devant être calculée sur la base du coefficient d'intégration fiscale le plus élevé. Or, compte tenu de la loi de finances, cette hausse a ensuite été plafonnée à 20 %, puis 5 %, de sorte que le nouvel établissement a accusé un déficit de 33.000 euros de dotations.

Ceci étant dit, M. DENOYELLE indique qu'il est favorable au beau projet de création d'une CA sur le verdunois, mais il rappelle que le contexte est difficile et qu'il est possible que les estimations financières figurant dans les documents diffusés soient optimistes. Sur ce point, il devra aussi être tenu compte des transferts de compétences, notamment scolaire, induits par la



création de la CA, avec parallèlement une probable baisse de la DGF. S'agissant de la fiscalité, il souligne que le projet implique une forte baisse au niveau des communes des taxes ménages et que, si tel n'était pas le cas, il y aurait un risque d'explosion fiscale. En conclusion, il est donc clairement favorable au projet, mais estime qu'il faut être prudent sur les données financières et fiscales.

Mme Marie-Claude THIL intervient pour exprimer le souhait, que cette fois-ci, il n'y ait pas de doute sur l'issue du scrutin. Elle précise qu'elle n'aura pas d'amendement à proposer au projet.

Mme la Préfète donne ensuite la parole à M. Xavier COCHET. Il abonde en estimant qu'une CA ou une codecom ne se décrète pas par le haut, mais se construit par ses forces vives, en vue d'un projet partagé. Une telle création ne doit pas être motivée par une unique volonté de rationalisation des moyens et par des objectifs financiers. Le projet est l'essentiel et les moyens sont là uniquement pour l'accompagner. S'il n'y a pas de projets, d'hommes et de territoires, les moyens n'accompagneront que des batailles internes, qui ne seront pas productives.

Abordant ensuite la question de la fiscalité, il indique qu'elle est très injuste. Les élus nouvellement en place héritent d'une fiscalité lourde ou légère, dont ils ne sont pas les responsables. Il y a ensuite des écarts importants entre communes. Certaines, comme Haudainville par exemple, sont nanties en surfaces commerciales, bien plus que la petite commune rurale qui se trouve à proximité et qui aura comme ressources quelques hectares de prairie de la Meuse, encore cotés comme si on élevait des chevaux avec une forte rente. Il souligne ensuite qu'il y a aussi une différence importante entre la Ville qui supporte une charge de centralité importante et les petites communes qui souvent héritent d'une fiscalité légère, d'un prix de l'eau bas, et qui attirent de ce fait les constructions neuves, alors que la ville centre disparaît. De fait, il estime que la fiscalité accentue quelquefois les inégalités. Dans ce contexte, il estime également que l'Etat a le devoir d'accompagner les projets de codecoms et de CA au lieu de réduire de 4 à 5 % les moyens alloués aux collectivités, alors que beaucoup sont à l'agonie. Il ne voudrait pas non plus que, demain, on impose aux collectivités une rationalisation de leurs moyens, alors même qu'elles n'en ont pas. Sur ce point, il se rappelle les paroles de M. MESOT lors de la dernière CDCI : ne nous forcez pas à être plus nombreux et à être plus pauvres, mais aidez nous à être plus riches d'un projet commun et d'attributions de l'Etat qui soient fonction de nos moyens.

M. COCHET conclut en indiquant qu'il votera avec coeur, ainsi que le maire de Commercy dont il a le pouvoir de vote, en faveur du projet de CA du Grand Verdun puisque c'est un projet de territoire partagé, mais il attire l'attention des présidents de codecoms sur le fait qu'il faut un projet partagé entre la ruralité et la ville, les villes et les communes rurales n'ayant pas les mêmes problématiques. Aussi, il faut construire ensemble au lieu de se confronter et il faut aider les collectivités à le faire, au lieu de les appauvrir.

M. FILLON intervient à son tour en se félicitant du retour à la sérénité sur ce dossier. Il se souvient encore des premiers débats lorsque la Préfète DESPREZ a présenté pour la première fois le dossier. On sentait alors de façon très palpable les divergences de vue et les querelles, souvent de personnes. Aujourd'hui, la sérénité est revenue, grâce aux équipes qui ont travaillé sur le dossier. Manifestement, à l'extérieur du périmètre de discussion et par toutes les informations qu'il pouvait avoir au fur et à mesure de l'avancée des travaux, tout le monde a mis du sien pour que le dossier puisse aboutir. Ceci est extrêmement positif.

De fait, M. FILLON estime que la corbeille de mariée est extrêmement intéressante. Il y a la ville de Verdun qui est la première ville du département avec toutes ses potentialités. Il y a,

dans la codecom de Charny-sur-Meuse, des zones qui ont un grand intérêt d'un point de vue économique, notamment le secteur de Bras-sur-Meuse. Enfin, il y a la commune de Belleray et son pôle équestre régional. C'est donc une corbeille de mariée séduisante avec des élus qui ont travaillé ensemble et accepté de faire des efforts pour prendre en compte l'intérêt général de leur territoire.

Dans ces conditions, les élus du territoire ayant décidé et M. FILLON soulignant qu'il a toujours été de l'avis qu'il appartenait aux élus de se prononcer sur leur périmètre, sur les transferts de compétences et sur leur gouvernance, il estime que les membres de la CDCI ne pourront qu'entériner ce choix.

Il souligne à nouveau qu'il pense que ce projet est dans l'intérêt général du département et souhaite donc bon vent à cette nouvelle CA, en sachant certes, par rapport à certains commentaires, que les lendemains ne sont pas toujours aussi euphoriques qu'on pourrait le souhaiter. A cet égard, il a l'expérience de la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse où le bonus sur les dotations qui était envisagé au départ, est déjà largement entamé. Aussi, et c'est le lot de toutes les intercommunalités, les élus sont actuellement plus dans le choix des dossiers qui ne seront pas réalisés au regard de ceux qui étaient projetés, ce qui posera à terme des difficultés dans les secteurs de l'artisanat et du BTP. Aujourd'hui cependant, l'essentiel est de célébrer l'arrivée de cette nouvelle CA, ce qui évitera au demeurant le ridicule d'avoir été à l'origine d'une modification législative avec un délai de réalisation de trois ans, qui n'arriverait pas au bout.

M. FILLON estime qu'il faut se féliciter pour le travail réalisé par les uns et les autres et il s'associe au maire de Verdun pour remercier tous les services de l'Etat qui ont participé à l'avancée de ce dossier dans la sérénité.

En conclusion, il appelle tous ses collègues à entériner la création de la CA du Grand Verdun.

Mme la Préfète demande si d'autres élus souhaitent prendre la parole.

Dans la négative, elle propose de procéder aux opérations de vote.

### **Opérations de votes**

Mme la Préfète commence en précisant qu'aucune proposition d'amendement au projet de périmètre en vue de la création de la CA du Grand Verdun, n'a été déposée pour l'instant auprès du secrétariat de la CDCI.

Elle demande ensuite à l'assemblée s'il y a des propositions d'amendement à ce projet, et fait le constat que tel n'est pas le cas.

Aussi, elle propose à la commission de donner son avis sur le projet de création de la CA du Grand Verdun par fusion des codecoms de Charny-sur-Meuse et de Verdun, avec adjonction de la commune de Belleray, tel que présenté dans l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014.

Elle précise qu'il s'agit d'un avis « simple » favorable ou défavorable au projet, donné dans les conditions normales de vote de la CDCI, c'est-à-dire à la majorité absolue des suffrages exprimés, pouvoirs compris. En cas d'égalité des voix, l'article R.5211-38 du CGCT prévoit que l'avis est réputé favorable.

Mme la Préfète rappelle ensuite que l'article 13 du règlement intérieur de la CDCI prévoit que « A l'exception des cas où les textes prévoient expressément un vote au scrutin secret, la

commission délibère à main levée, sauf si le quart des membres présents demande un scrutin à bulletins secrets ».

En l'espèce, les textes ne prévoient pas un vote au scrutin secret, de sorte que la commission pourra voter à main levée, à moins que le quart des membres présents demande à voter au scrutin secret.

Mme la Préfète demande donc si certains membres de la commission souhaitent un vote à bulletins secrets.

Aucun membre de la CDCI ne demande un scrutin à bulletins secrets.

Mme la Préfète indique en conséquence que la commission peut voter à main levée et invite les membres ayant un pouvoir de vote à lever leurs deux mains.

Elle demande successivement :

- Qui est défavorable au projet ? : Aucune main ne se lève

- Qui s'abstient ? : Aucune main ne se lève

- qui est favorable au projet ? : tous les membres de la CDCI présents lèvent la main et ceux disposant d'un pouvoir de vote les deux mains, soit 39 votes favorables en tout.

**En conséquence, l'avis rendu par la commission est favorable à l'unanimité des membres présents et représentés au projet de création de la CA du Grand Verdun par fusion des codecoms de Charny-sur-Meuse et de Verdun et adjonction de la commune de Belleray.**

La salle applaudit.

A l'issue de ce vote, M. HAZARD demande à s'exprimer et Mme la Préfète lui donne la parole.

Il indique qu'il s'agit d'un moment historique pour Verdun, pour le verdunois et pour le département. En disant cela, il ne s'exprime pas seulement avec la raison, mais aussi avec le cœur, puisque depuis 6 mois qu'il a l'honneur d'être le premier magistrat de la cité de la paix, de cette ville de Verdun, ville phare du département de la Meuse, il n'a eu avec tous ses collègues, quelle que soit leur étiquette politique, que la volonté de défendre l'intérêt du territoire et de servir, ce qui constitue la plus belle définition de la politique. Quel que soit l'élu, la commune de la plus petite à la plus peuplée, un travail commun a été réalisé afin d'élaborer un projet partagé. Il précise que si un accord unanime a été trouvé, c'est parce qu'il y aura neutralisation fiscale, avec les attributions de compensation. S'il n'y avait pas ces attributions de compensation, et le maire de Belleville l'a bien rappelé, il y aurait eu une augmentation de 500 euros d'impôt par foyer fiscal. Ceci est la preuve que les élus impliqués dans le projet n'ont pas considéré qu'il y avait la ville d'un côté et la ruralité de l'autre. L'avenir de Verdun et du verdunois ne peut en effet se jouer que par une démarche de confiance. Il estime que le territoire s'est donné les moyens de réussir et il exprime sa confiance dans l'avenir de Verdun et de la Meuse.

Il entend dire, ici ou là, que tout ne sera pas si simple, mais souligne, que sur le verdunois, tout a été mis sur la table, que des échanges ont eu lieu sur toutes les problématiques, sur toutes les questions soulevées. Il le redit, avec Mme la Préfète, M. le Sous-Préfet, les services

de l'Etat, le cabinet Stratorial, à chaque question, une réponse a été apportée. Cette réussite est donc celle des différents acteurs concernés

En conclusion, M. HAZARD estime que l'aboutissement de ce projet est une belle leçon de politique et il associe les élus de gauche comme de droite à cette réussite.

Mme la Préfète prend ensuite la parole pour dire, qu'en tant que représentante de l'Etat dans le département, elle est très satisfaite et très fière de ce résultat. Elle rappelle que peu après son arrivée, la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse s'est mise en place et que deux ans plus tard, il est possible aujourd'hui de mettre en place la CA de Verdun. Elle pense que tout ceci est aussi le résultat de l'accompagnement mené au côté des élus, quelques fois avec des débats difficiles, sportifs ou musclés. Elle salue la détermination des uns et des autres à vouloir faire avancer ce dossier coûte que coûte, malgré les difficultés. C'est ce travail de terrain que les élus ont mené qui est le meilleur gage de la réussite de la CA, telle qu'elle est mise en place aujourd'hui. Elle indique qu'elle pense que ses collègues des services de l'Etat qui l'entourent sont aussi très heureux d'avoir pu accompagner les élus sur ce chemin. Elle observe qu'il y aura d'autres projets dans les mois à venir, pour lesquels les services de l'Etat seront appelés à accompagner les élus. Mais à chaque jour suffit sa peine et il faut se réjouir aujourd'hui de cette belle CDCI.


Pour conclure Mme la Préfète évoque la question de la date de prise de l'arrêté de création de la CA du Grand Verdun. Elle indique qu'il y a encore trois éléments à compléter pour que l'arrêté soit pris. En premier lieu, il reste quelques points techniques à finaliser avec les services de la Ddip. En second lieu, il serait souhaitable que les conditions de sortie de Belleray de la codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue figurent dans l'arrêté. Un accord a été trouvé entre la commune et la codecom, qui ont délibéré sur cette question. Cependant, les services de la Sous-Préfecture de Verdun n'ont réceptionné à ce jour que la délibération de la commune de Belleray. Enfin, et en dernier lieu, la disparition du syndicat d'Assainissement et de Transports Urbains du Verdunois (SMATUV) pourrait aussi être actée dans l'arrêté. De fait, une procédure vient d'être lancée en vue d'autoriser avant la fin de l'année, la sortie du SMATUV des deux seules communes qui en sont membres et qui ne feront pas partie de la CA. Si cette sortie est actée, le syndicat sera entièrement englobé dans la CA et disparaîtra. Les délibérations correspondant à cette procédure sont en cours et les dernières devraient intervenir avant fin novembre.

Compte tenu de ces différents points, Mme la Préfète indique qu'elle souhaite prendre son arrêté de création de la CA du Grand Verdun la dernière semaine de novembre, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Préfète remercie le Rapporteur Général et les Assesseurs de la CDCI ainsi que l'ensemble des membres de la commission pour leur présence, elle souhaite bon vent à la CA du Grand Verdun et lève la séance à 15h20.

La Préfète,



Isabelle DILHAC